



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction des affaires financières -
Département du contrôle interne et des
systèmes d'information financière**



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

OPÉRATIONS D'INVENTAIRE AU TITRE DES IMMOBILISATIONS (HORS IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES)

ORDRE DU JOUR

1. Définitions et enjeux sur les immobilisations

- a. Définitions et enjeux
- b. Les acteurs

3. Travaux préparatoires à la clôture 2022

- a. Actions en amont de la clôture
- b. Calendrier de la clôture
- c. Présentation des documents constitutifs du dossier administratif

2. Présentation de la documentation ministérielle disponible sur ce processus

4. Recensement des éventuels besoins en formation des agents dans le domaine des immobilisations



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

1. DÉFINITIONS ET ENJEUX SUR LES IMMOBILISATIONS

- a. Définitions et enjeux
- b. Les acteurs

LES COMPTES DE L'ÉTAT

- L'article 27 de la LOLF dispose que « les comptes de l'État doivent être **réguliers, sincères** et donner une **image fidèle** de son patrimoine et de sa situation financière ». La tenue de la comptabilité générale contribue à améliorer la connaissance des actifs et des passifs de l'État ;
 - permet de connaître, au 31 décembre d'une année, ce que nos ministères possèdent et la valeur de leur patrimoine ;
 - fournit une aide à la prévision budgétaire et à l'amélioration de la gestion des biens.
- **Distinction entre charges, immobilisations et stocks :**
 - Une **charge**, qui figure en classe 6 du plan comptable de l'État (PCE), est une **dépense** qui :
 - est comptabilisée dans l'exercice de l'année du service fait.
 - Un **actif** est un **élément du patrimoine** de l'État :
 - Actif immobilisé (durée > 1 an) : en classe 2 du PCE
 - Actif circulant : stocks (durée =< 1an) : en classe 3 du PCE
 - produits finis ou en cours fabriqués par l'État
 - matières premières et fournitures entrant dans un processus de production de biens ou de services ou d'utilisation dans le cadre de ses activités

L'ACTIF IMMOBILISÉ

- L'**actif immobilisé** comprend l'ensemble du patrimoine ayant une valeur économique positive pour l'État, c'est-à-dire des biens conservés de façon durable et qui généreront des avantages économiques futurs. Il comprend trois catégories : les immobilisations incorporelles, les immobilisations corporelles et les immobilisations financières.

Seules les immobilisations incorporelles et corporelles seront traitées.

- Elles sont définies respectivement par les normes 5 et 6 du recueil des normes comptables de l'État (RNCE) :
 - Une **immobilisation incorporelle** est un actif identifiable non monétaire et sans substance physique dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique pour l'État ;
Dans le périmètre ministériel, elles sont constituées, dans leur quasi-intégralité, de logiciels acquis et de logiciels produits en interne (LPI)
 - Une **immobilisation corporelle** est un actif physique identifiable dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique pour l'État ;
Sur le périmètre ministériel, elles sont composées principalement de : terrains, constructions, matériel technique, industriel et outillage (matériel de reprographie, de restauration collective, climatisation...) et d'autres immobilisations corporelles (matériel informatique, matériel de transport, matériel de télécommunications, matériel de bureau...).

LES CRITÈRES D'IMMOBILISATION D'UNE DÉPENSE

■ Une dépense est comptabilisée en immobilisation lorsque les cinq conditions suivantes sont remplies :

- elle répond à la définition d'une immobilisation corporelle ou incorporelle ;
- son coût ou sa valeur peut être évaluée avec une fiabilité suffisante ;
- elle entre dans son coût d'acquisition ;
- elle respecte les **critères de seuil** ;
- elle est contrôlée par l'État.



Type d'actifs	Immobilisations	Comptes	Seuils (unitaire TTC)	Exceptions	Seuils pour les dépenses ultérieures immobilisables (unitaire TTC)
Immobilisations incorporelles	Développements et brevets	2030000000 2050000000	Sans seuil (1 ^{er} euro)		10 000 €
	Logiciels acquis	2050000000 IILG-AQI	10 000 €		10 000 €
	Logiciels produits en interne	2050000000 IILG-PDT	Obligatoire à partir de 1 000 000€	Base de données : 500 000€	10 000 €
	Autres	20X0000000	10 000 €		10 000 €
Immobilisations corporelles	Constructions et parc immobilier	231XX00000 241X000000 242X000000	Sans seuil (1 ^{er} euro)		Sans seuil (1 ^{er} euro)
Autres immobilisations corporelles	Matériel technique	216XX00000	10 000 €		10 000 €
	Matériel de transport	2182000000	Sans seuil (1 ^{er} euro)	Cyco < 50 cm ³ non immobilisable	10 000 €
	Biens mobiliers historiques et culturels	2187100000	Sans seuil (1 ^{er} euro)		10 000 €
	Biens culturels assimilés	2187200000	10 000 €		10 000 €
	Autres	Autres 218XX00000	10 000 €		10 000 €

Source : Guide métier imputation comptable des dépenses d'investissement - Annexe note CE1B n°2019/10/1092

LES FICHES IMMOBILISATIONS (1/4)

- Chaque immobilisation est représentée par une **fiche d'immobilisation** qui correspond à sa carte d'identité comptable.

Celle-ci :

- matérialise dans Chorus le bien immobilisé ;
- centralise toutes les écritures comptables sur ce bien ;
- permet de suivre le bien immobilisé.

LES FICHES IMMOBILISATIONS (2/4)

Il existe deux types de fiches immobilisations :

- **La fiche immobilisation en cours (FIEC)** qui est :
 - créée (sauf cas particuliers ex : FIEC entrées sans EJ) dans le système au plus tard au moment de la validation de l'EJ ;
 - valorisée au moment de la certification du service fait sur un compte d'immobilisation en cours

La comptabilisation sur le compte d'immobilisation en service intervient à la date de mise en service.

- **.La fiche immobilisation en service (FIES)** qui est :
 - créée dans le système au plus tard au moment de la mise en service du bien ou des travaux ;
 - valorisée lors du transfert des coûts depuis l'immobilisation en cours ;
 - complétée de sa date de « mise en service » signifiant le début des amortissements.

LES FICHES IMMOBILISATIONS (3/4)

FOCUS sur la notion d'amortissement

Lors de sa mise en service, l'immobilisation est enregistrée à sa **valeur brute**.

L'**amortissement** commence à la date de sa mise en service, date à partir de laquelle débute la consommation des avantages économiques par l'État.

La **valeur nette** est la différence entre la valeur brute et les amortissements cumulés (et des éventuelles dépréciations).

Exemple : Véhicule mis en service le 1^{er} janvier N pour une valeur de 100 000 € - durée d'utilisation : 5 ans

	N	N+1	N+2	N+3	N+4	N+5
Valeur brute	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000	100 000
Amortissements cumulés	20 000	40 000	60 000	80 000	100 000	100 000
Valeur nette	80 000	60 000	40 000	20 000	0	0

➔ L'amortissement comptable matérialise la charge annuelle et permet de prévoir budgétairement les besoins d'investissement pour renouveler et maintenir le patrimoine immobilier.

LES FICHES IMMOBILISATIONS (4/4)

Les FIEC et FIES comportent un certain nombre d'éléments permettant leur imputation comptable et le rattachement aux services :

- une **société** (ex : AQU) regroupant un ensemble de domaines d'activité ;
- un **domaine d'activité** correspondant au code du comptable assignataire ;
- un **domaine fonctionnel** correspondant à la référence du programme, de l'action et de la sous action ;
- un **centre de coût** correspondant au service bénéficiaire du bien ;
- un **centre financier** correspondant au programme de financement du bien (programme – BOP – UO) ;
- une **catégorie d'immobilisations** dérivant les comptes PCE Chorus (La catégorie d'immobilisations regroupe des biens de natures similaires, ayant des conditions d'utilisation et des règles fonctionnelles similaires. Elle dérive automatiquement l'imputation comptable. Plusieurs catégories d'immobilisations peuvent donc renvoyer à un même compte PCE.)

Catégories d'immobilisations en cours à utiliser :

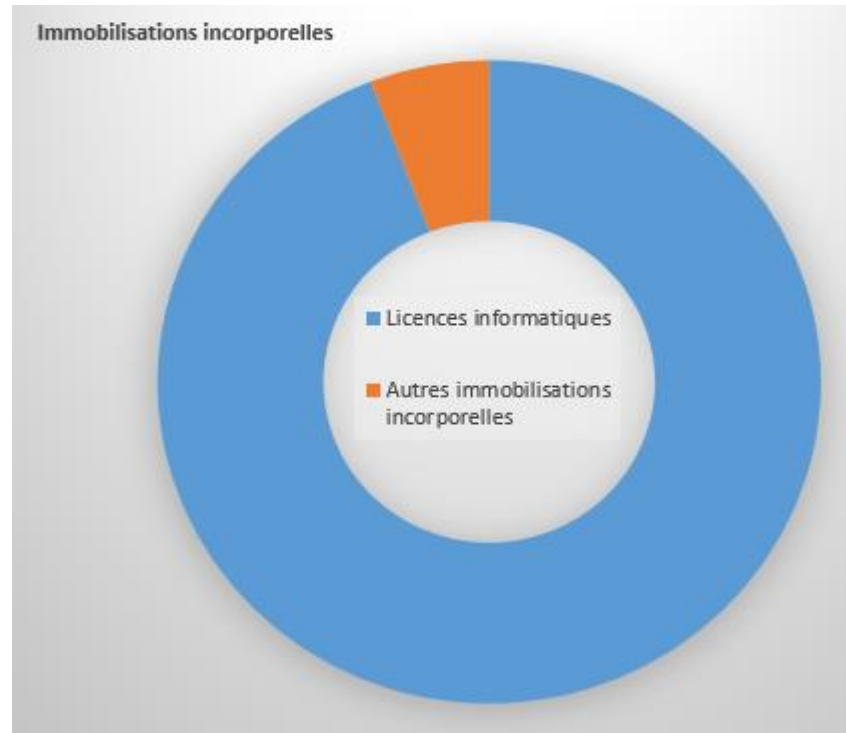
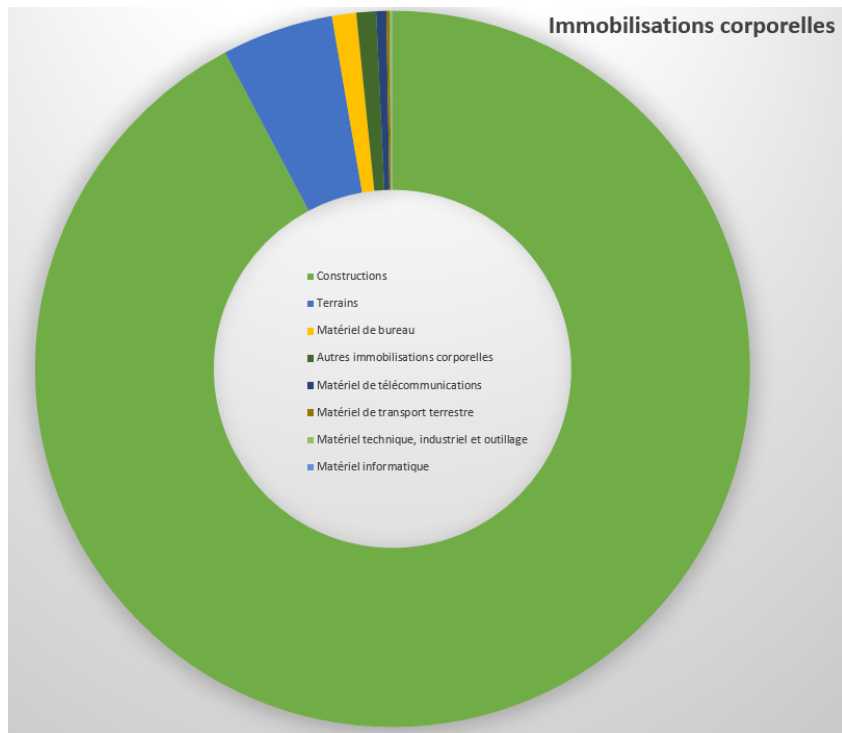
Pour le parc immobilier :

- ECPIBLTX : bureaux et logements - travaux
- ECPIABTX : autres bâtiments – travaux (bâtiment de l'IHE2F)

Pour les autres immobilisations :

- EC-CONC : logiciels acquis, concessions, brevets
- EC-LGPDТ : logiciels produits en interne
- EC- MTT : matériel technique
- EC-AIC : autres immobilisations corporelles

Répartition des immobilisations en académie en 2020



Acteurs et actions (1 / 4)

Acteurs

- DAF et responsables d'inventaire (RI)
- Equipe de comptage du service gestionnaire

Principales actions

Préparation des opérations d'inventaire et transmissions des restitutions Chorus d'existants d'immobilisations aux équipes de comptage.

Réalisation d'un inventaire physique exhaustif des immobilisations.
Réconciliation avec l'inventaire comptable issu de Chorus (existant d'immobilisations) transmis par le responsable d'inventaire (RI) : complétude du fichier de suivi d'inventaire ou constitution du fichier des écarts d'inventaire.
Transmission des résultats du rapprochement et, le cas échéant, des pièces justifiant les écarts d'inventaire au responsable d'inventaire.

Acteurs et actions (2 / 4)

Acteurs

- Responsable d'inventaire (RI)

Principales actions

Vérification et attestation de la conformité des tableaux de suivi d'inventaire ou des fichiers des écarts d'inventaire transmis par les équipes de comptage.
Établissement des déclarations de conformité.
Complétude du fichier justificatif d'inventaire.
Réalisation du plan de contrôle et formalisation dans les grilles de contrôle.
Transmission au RCAIM et au comptable assignataire des déclarations de conformité et des documents d'inventaire.

Acteurs et actions (3 / 4)

Acteurs

- Responsable de la comptabilité auxiliaire immobilisations ministériel (RCAIM).

Principales actions

Rapprochement des documents transmis par les RI avec l'existant d'immobilisations issu du modèle FI-AA de Chorus. Identification des écarts et enregistrement dans Chorus des dernières entrées, mises en service ou sortie de l'exercice, au vu des pièces transmises par les RI.

Contrôle des imputations comptables et corrections, le cas échéant.

Contrôle des mises en service des immobilisations en cours.

Enregistrement des opérations d'inventaire : amortissements complémentaires, dépréciations.

Réalisation du plan de contrôle et formalisation dans les grilles de contrôle.

Transmission des pièces justificatives au RI et au comptable.

Acteurs et actions (4 / 4)

Acteurs

- Comptable des immobilisations

Principales actions

Contrôle des entrées, des mises en service, des cessions et des mises au rebut.

Demande d'enregistrement des mouvements omis identifiés au RCAIM.

Enregistrement des dernières opérations d'inventaire et des opérations relatives aux conventions de mandat.
Information du RCAIM par fiche « MAJIC ».



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2. PRÉSENTATION DE LA DOCUMENTATION MINISTÉRIELLE DISPONIBLE SUR CE PROCESSUS

Mode opératoire sur les immobilisations corporelles et autres incorporelles (hors LPI) et ses pièces jointes

- PJ1 - demande de création de fiche immobilisation en cours (FIEC)
- PJ2 - formulaire d'échange entre le responsable de la comptabilité auxiliaire des immobilisations (RCAIM) et le comptable
- PJ3 - demande de création de fiche immobilisation en service (FIES) et certificat de mise en service d'une immobilisation
- PJ4 - certificat de sortie d'inventaire
- PJ5 - inventaire physique
- PJ6 - demande de mise à jour de l'inventaire comptable
- PJ7 - grille de contrôles
- PJ8 - déclaration de conformité de l'inventaire
- PJ9 – tableau de valorisation des logiciels acquis par voie de redevances périodiques



Logigramme
Immos



Tableau Immobilisations

Il contient notamment :

- ➔ L'explication de chaque tâche du processus présenté dans le logigramme
- ➔ Un tableau de synthèse des catégories d'immobilisations et des durées d'amortissement préconisées
- ➔ Les principales transactions Chorus pour traiter les immobilisations

Le référentiel de contrôle interne sur les immobilisations

- Logigramme
- Référentiel des risques et sa cartographie
- Référentiel des actions de maîtrise des risques

La documentation est disponible sur Pléiade :

Métiers/Gestion budgétaire, financière et comptable/Réglementation financière et comptable

et est diffusée aux acteurs du processus des immobilisations dans le cadre de la préparation de la clôture de l'exercice.

■ A venir :

- dans le cadre du déploiement d'AGIR, des fiches de formalisation des contrôles seront rédigées et notamment sur le processus des immobilisations.



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

3. TRAVAUX PREPARATOIRES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2022

- a. Actions en amont de la clôture
- b. Calendrier de la clôture
- c. Présentation des documents constitutifs du dossier administratif

Actions en amont de la clôture (1/2)

- En raison du calendrier de clôture contraint, nécessité de fiabilisation de l'inventaire au fil de l'eau avec passation des écritures au plus près du fait générateur (mise en service, mises au rebut, cessions, ré-imputations).
- Justification des écritures par ajout des PJ dans CHORUS dans FIEC/FIES.

Actions en amont de la clôture (2/2)

- Application des dispositions du RCI immobilisations avec visa du comptable assignataire sur les FIEC et FIES.
- Parc immobilier : travail sur les FIEC à forte antériorité.
- Nettoyage des flux - mises hors service pour les FIEC qui ont fait l'objet d'un transfert de FIEC à FIES (sur la base d'une liste transmise par le comptable assignataire).

Rappel du calendrier pour le parc immobilier

Echéances	Actions	Acteurs
<u>Échéance 1</u> : 25 novembre 2022	Date limite de transmission des résultats relatifs à l'antériorité des FIEC	Comptable assignataire
<u>Échéance 2</u> : 13 janvier 2023	Date limite des mises en service (MES) sur encours. Point de vigilance : le comptable assignataire n'est pas comptable des immobilisations en service (CIES).	Comptable assignataire
<u>Échéance 3</u> : 20 janvier 2023	Lancement du programme automatique de calcul des amortissements (AFAB)	AIFE

Rappel du calendrier pour les autres immobilisations incorporelles et corporelles

Echéances	Actions	Acteurs
<p><u>Échéance 1:</u> 30 décembre 2022</p>	<p>Rapprochement inventaire physique et comptable – transmission au RCAIM des documents d’inventaire pour saisie</p>	<p>Equipe de comptage</p>
<p><u>Échéance 2:</u> 16 janvier 2023</p>	<p>Date limite de saisie dans CHORUS par le RCAIM après contrôle Réalisation de la grille de contrôle Transmission au comptable du dossier administratif</p>	<p>RCAIM</p>
<p><u>Échéance 3:</u> 23 janvier 2023</p>	<p>Date limite d’enregistrement des opérations Lancement de AFAB</p>	<p>Comptable assignataire AIFE</p>

Documents constitutifs du dossier administratif

- Etat de l'inventaire physique
- Grille de contrôle de l'équipe de comptage accompagnée des éventuelles fiches de demande de mises à jour
- Grille de contrôle et déclaration de conformité du RI
- Grille de contrôle du RCAIM

Ces documents en annexe des kits de clôture sont disponibles via e-clôture.



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

4. RECENSEMENT DES ÉVENTUELS BESOINS EN FORMATION DES AGENTS DANS LE DOMAINE DES IMMOBILISATIONS

Formations proposées par l'AIFE (programme disponible sur Diapason/Espace formation/Planning des sessions/Catégorie : Actifs)

[WEB.FI.UTI.ACT.ADI.002 - Actif – Amortissements et dépréciations d'une immobilisation - 1 partie](#)

WEBINAIRE, --- A DISTANCE ---

[WEB.FI.UTI.ACT.ANA.001 - Analyse d'une immobilisation](#)

WEBINAIRE, --- A DISTANCE ---

[DOM.COM - WEB.FI.UTI.ACT.005 - Traitement et au suivi des fiches immobilisations - 5 parties](#)

WEBINAIRE, --- A DISTANCE ---

[FI.UTI.ACT.074 - Initiation au traitement et au suivi des fiches immobilisations](#)

AIFE – Salle 2529, NOISY LE GRAND

[WEB.FI.UTI.ACT.AQI.003 - Acquisition directe et mise en service d'une immobilisation - 1 partie](#)

WEBINAIRE, --- A DISTANCE ---

[WEB.FI.UTI.ACT.DUI.003 - Dépenses ultérieures immobilisables - 1 partie](#)

WEBINAIRE, --- A DISTANCE ---

L'inscription à ces formations se fait par l'intermédiaire de la Mission Chorus



**MINISTÈRES
ÉDUCATION
JEUNESSE
SPORTS
ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
RECHERCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DAF DCISIF

Christian Renouf

Chargé de réglementation financière

christian.renouf@education.gouv.fr

Stéphane Jaquone

Chargé de mission réglementation financière et comptable

stephane.jaquone@education.gouv.fr